

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>

Coefficient : >>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 2 430 496

Bases prévisionnelles d'imposition : 2 469 831

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	2 469 831	13,11 %	323 794,84 €

A MELUN, le 31 mars 2026

Pour la Direction des Finances Publiques,

NATHALIE MORIN

A Château-Landon, le 30 avril 2026

Le Président, Jean-Jacques HVEST

*J. Hvest*

Envoyé en préfecture le 30/04/2026 : 1
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 077-200023919-20260427-DELIB202638-DE

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 077-200023919-20260427-DELIB202638-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	261 LORREZ LE BOCAGE PREAUX	P	1 659 055
	489 VAUX SUR LUNAIN	P	270 468
	500 VILLEBEON	P	540 308

